

JEUDI 30 AVRIL 1987

Association monégasque pour la protection de la nature

Sept mille oursins comestibles immergés dans la réserve sous-marine du Larvotto



Les oursins avaient été cueillis le matin même à Marseille.

(Photo « Nice-Matin »)

Poursuivant son action de régénération des fonds de la réserve sous-marine de Monaco, l'Association monégasque pour la protection de la nature a procédé dernièrement à l'immersion de 7.000 oursins comestibles (*paracentrotus lividus*) dans l'herbier de posidonies devant les plages du Larvotto à une profondeur comprise entre 8 et 15 mètres.

Ces oursins en provenance d'une « nurserie » naturelle de Marseille avaient été cueillis le matin même par des plongeurs pêcheurs professionnels et convoyés jusqu'à Monaco par MM. Gilles Gras et Philippe Delmas, étudiants de la faculté des Sciences et Techniques de Saint-Jérôme (Marseille). Cette expérience de réintroduction de l'oursin en voie de disparition sur nos côtes est placée sous l'autorité de M^{me} Marie-Berthe Régis, maître de conférence à la faculté de Sciences de

Marseille et de M. le professeur Jean-Marie Peres, membre de l'académie des Sciences.

Maladie des « oursins chauves »

Les travaux scientifiques développés par cette équipe de chercheurs depuis le mois de juillet 1985 s'inscrivent dans le cadre de recherches à plus long terme en vue de reconstituer les stocks d'oursins gravement compromis ces dernières années, d'une part par la maladie dite « des oursins chauves » et d'autre part par une pêche intensive qui a amené la disparition quasi totale d'une espèce indispensable à l'équilibre biologique des écosystèmes marins.

L'immersion d'une population de 7.000 oursins en état de se reproduire permet d'espérer dans les mois à venir un certain nombre de pontes qui viendront enrichir

le milieu. La zone protégée du Larvotto se prête tout particulièrement à ce type d'expérience en raison de la surveillance dont elle fait l'objet par les services de police.

A cet égard l'Association monégasque pour la protection de la nature rappelle aux usagers des plages qu'il est interdit de pêcher dans la réserve. Les oursins font partie des animaux protégés et leur capture demeure interdite. Du respect de cette interdiction dépend la réussite de l'expérience en cours qui nécessite l'investissement de sommes importantes. Il convient de souligner que les frais inhérents à celle-ci sont prélevés sur la donation faite à l'A.M.P.N. par la fondation Alexandre-Onassis au titre de sa participation aux travaux de recherches scientifiques réalisés dans la réserve sous-marine de Monaco.